

# Code de vie dans le véhicule scolaire

Le conducteur est toujours maître à bord. Le respect entre les individus est primordial afin d'assurer un climat harmonieux dans le véhicule scolaire.

## Mesures de sécurité

### À l'arrêt du véhicule scolaire

- 1- Je me rends à l'arrêt désigné 10 minutes à l'avance.
- 2- J'attends calmement de façon sécuritaire (sur le trottoir ou en bordure).
- 3- J'approche du véhicule seulement lorsqu'il s'est immobilisé complètement.



### À bord du véhicule scolaire

- 1- Je me dirige à mon siège, m'assois immédiatement et le conserve tout le long du trajet. Je parle d'une voix pausée afin de ne pas déranger la conduite du conducteur.
- 2- Je garde mes objets personnels dans mon sac que je dépose sur mes genoux.
- 3- Pour la santé de tous, je ne **bois, mange et fume pas** dans le véhicule.
- 4- Je ne dois pas sortir une partie de mon corps à l'extérieur du véhicule.
- 5- Je ne lance pas d'objets à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule.
- 6- Je ne pose pas des gestes violents et n'utilise pas un langage irrespectueux.

### Descente du véhicule scolaire

- 1- À destination, j'attends que le véhicule scolaire s'immobilise avant de quitter mon siège.
- 2- Je m'éloigne du véhicule afin que le conducteur puisse me voir et m'assure d'être hors de danger (3 mètres).
- 3- Je dois toujours passer à l'avant et jamais à l'arrière du véhicule scolaire.

### Conséquences

Je peux perdre en tout temps mon droit au transport scolaire pour le non-respect du code de vie.

### Étapes :

- 1- Un avertissement verbal par le conducteur.
- 2- 1<sup>er</sup> avis disciplinaire : Information aux parents d'une situation problématique. \*
- 3- 2<sup>e</sup> avis disciplinaire : Dernier avertissement avant les conséquences. \*
- 4- 3<sup>e</sup> avis disciplinaire : Suspension pour 3 jours.
- 5- 4<sup>e</sup> avis disciplinaire : Suspension pour 5 jours.
- 6- 5<sup>e</sup> avis disciplinaire : Retrait complet du privilège d'être transporté.

\* N.B. Lorsque le manquement est jugé suffisamment grave, le service de l'organisation scolaire ou la direction de l'école se réserve le droit de passer immédiatement au 3<sup>e</sup> avis disciplinaire.

---

J'ai pris connaissance et discuté avec mon enfant du Code de vie, des règles de sécurité et des conséquences.

---

signature de l'enfant

---

signature du parent ou tuteur